

MAGAZINE DU MINISTÈRE PUBLIC

MP EN BREF

N° 18 PRINTEMPS 2024

Hors cadre

**Patrick Vandenbruwaene
& Guido Vermeiren**

Afterwork

**Entre fictions
et réalité**

**COMMENT LES
NOUVELLES DROGUES
CRÉENT UNE DÉPENDANCE**

Nouvel habillage pour le *MP en bref*



Vous avez des questions ou souhaitez nous envoyer un compliment ?
Vous pouvez nous contacter via mpenbref@just.fgov.be.



Jan Poels, directeur du service d'appui du MP

Chères lectrices, chers lecteurs,

Vous avez devant vous la version papier ou digitale de notre MP en bref qui vient de faire peau neuve.

Notre magazine, qui a vu le jour il y a bientôt dix ans, reçoit avec cette édition un sérieux lifting.

Cette nouvelle mouture proposera des sujets plus atemporels et donc pas toujours en lien avec l'actualité brûlante. Des sujets permettant de faire le point sur des thématiques précises, de présenter des collaborateurs du ministère public qui gagnent à être connus ou dont les propos sont sources de réflexion, d'expliquer des problématiques d'apparence complexe mais ô combien importantes... et bien davantage.

Des sujets que nous voulons plus lisibles. L'idée n'est, en effet, plus de nous adresser uniquement aux membres du ministère public mais bien de proposer le contenu du MP en bref (et du KortOM, sa version en néerlandais) à une audience plus large : travailleurs du domaine de la Justice, étudiants en droit, journalistes... Ce qui sous-entend des articles toujours aussi, voire encore plus, intéressants mais abordant des questions plus larges avec un style rédactionnel adapté.

Le magazine aura encore davantage la volonté d'illustrer le côté humain du ministère public et, par extension, de la Justice. Rappeler que le ministère public est plus qu'un concept anonyme, qu'il y a des gens de qualité derrière, qu'ils soient magistrats ou membres du personnel judiciaire. Toutes et tous avec leurs compétences, leur vécu et leur motivation à œuvrer pour le bien commun.

Le nombre de pages a également bien augmenté, grâce aux efforts du Bureau Communication du service d'appui du ministère public. Une nouvelle mise en page a aussi été prévue, offrant un plus grand confort de lecture.

Je ne doute donc pas que notre MP en bref amélioré vous plaira. Je souhaite enfin la bienvenue à tous les nouveaux lecteurs.

Bonne lecture !

DANS CETTE ÉDITION...

06

Hors cadre
Patrick
Vanden-
bruwaene
& Guido
Vermeiren



12

En clair
Les
nouvelles
drogues



16

*Question...
Réponse!*



17

Le chiffre
Mariages de
complaisance



18

Afterwork
Alain
Faidherbe



22

En très bref



24

Reportage
Photo
M for motion



Hors cadre

Patrick Vandenbruwaene & Guido Vermeiren

*“Assurer le respect du droit
et rendre la justice, c’est
un travail à dimension
humaine.”*

Guido Vermeiren vient d’être désigné procureur général du ressort d’Anvers-Limbourg, pour succéder à Patrick Vandenbruwaene, qui prend sa retraite. C’est au cœur d’Anvers, chez Patrick Vandenbruwaene, que nous avons réuni les deux hommes. Autour d’un café, dans la véranda, au milieu de plantes luxuriantes et d’œuvres d’art, ils ont échangé à propos de leurs expériences en tant que procureurs au sein du ministère public et de l’indispensable aspect humain de la Justice.



Patrick, Guido. Guido, Patrick. Faut-il encore vous présenter l'un à l'autre ?

Patrick: Non, Guido et moi, nous nous connaissons depuis longtemps déjà, dix-huit ans pour être précis. Guido faisait partie de la chambre des mises en accusation du parquet général d'Anvers où j'occupais le poste d'avocat général dirigeant. J'ai également travaillé pendant dix ans avec lui lorsqu'il était procureur du Roi du Limbourg. Nous avons appris à nous connaître et à nous apprécier. Par ailleurs, j'ai eu l'honneur de collaborer avec Anne-Marie Gepts et Franky Dekeyzer, tous deux procureurs du Roi à Anvers, ainsi qu'avec Bart Wens, auditeur du travail d'Anvers.

Guido: Je confirme. Ce qui m'a plu chez Patrick, c'était sa vision de la Justice et du rôle du ministère public. Il a joué un rôle essentiel dans le développement, au sein du ministère public, d'une politique d'enquête à charge et à décharge. Si ce point est aujourd'hui inscrit dans la loi, il n'était pas si aisé de l'affirmer ouvertement et de l'intégrer dans la vision du ministère public il y a quinze ans. Cette évolution a eu lieu à l'aide de toute une équipe au sein de la chambre des mises en accusation. Deux autres aspects en lesquels je croyais pleinement étaient l'attention à porter aux victimes au sein de la Justice et le regard ouvert sur la société. C'est sur la base de ces principes que nous avons évolué, tant sur le plan professionnel que sur le plan humain.



Passionnante discussion entre Guido Vermeiren (à gauche) et Patrick Vandenbruwaene (à droite).

Une carrière marquée par toute une série d'événements...

Patrick: C'est exact. L'événement qui m'a particulièrement touché en tant qu'homme, mais également en tant que magistrat, a été l'attentat meurtrier perpétré au Delhaize d'Alost. À l'époque, j'étais stagiaire judiciaire au parquet de Termonde. J'ai alors pensé : « Je veux me vouer à une carrière au sein de la Justice, afin qu'un tel événement ne se produise plus jamais ». Malheureusement, d'autres affaires choquantes ont eu lieu, par exemple l'affaire Dutroux. Une autre affaire relativement récente qui m'a énormément affecté est celle de Julie Van Espen. J'ai un immense respect pour les parents qui doivent vivre avec ce drame. Cette histoire a touché mon cœur et mon âme.

Guido: Nous ne pouvons pas cautionner les événements négatifs, mais nous devons en tirer des leçons. Par exemple, dans le cas de l'affaire de Julie Van Espen, les parents participent à la réflexion et apportent leur contribution pour trouver des solutions. Nous devons continuer à les écouter afin d'améliorer la Justice et de résoudre les problèmes.



Vous êtes tous les deux connus pour votre ouverture aux autres.

Patrick: Lorsque j'ai commencé à travailler au parquet général d'Anvers en 1996, le procureur

les professeurs d'université. Alors qu'assurer le respect du droit et rendre la justice, c'est un travail à dimension humaine, dimension qu'incarnent non seulement nos magistrats, mais également nos collaborateurs.

“Nous devons continuer à écouter les parents des victimes afin d'améliorer la Justice”

général de l'époque m'a donné la possibilité de réfléchir à une amélioration du fonctionnement de la Justice, et du ministère public en particulier. De ce fait, j'ai moi aussi toujours laissé aux autres la liberté de réfléchir à des solutions. Ce que je place au cœur de ces réflexions ? C'est l'humain, l'humain dans le droit de la procédure pénale, l'humain dans la société. C'est tout ce qui compte ! À part l'humain, je ne sais pas sur quel aspect nous pourrions travailler. Faire du droit pour faire du droit, c'est bon pour

Guido: Il est très important de laisser de la place au développement. C'était une de tes marques de fabrique en tant que procureur général, que je souhaite d'ailleurs conserver lors de mon mandat. Car c'est en laissant une certaine liberté aux collaborateurs que naissent de nouvelles initiatives.

Patrick: Ce point doit en effet être souligné. Il y a 39 ans, je faisais partie d'un système hiérarchique



dans lequel le procureur vous « convoquait » pour que vous vous expliquiez debout devant lui, et vous disait ensuite « vous pouvez disposer ». J'ai toujours affirmé que je ne voulais pas agir de la sorte et que, si j'avais un jour des responsabilités, je travaillerais de façon différente. J'ai maintenant eu le privilège d'être procureur général pendant dix ans. Lors de mon entrée en fonction, j'ai annoncé : « Je ne veux pas être LE procureur général. Je veux être votre procureur général. » J'entendais être une oreille attentive et une personne fédératrice, et non un donneur d'ordres. Par ailleurs, je me suis toujours opposé aux reproches qui nous étaient faits selon lesquels nous vivrions dans une tour d'ivoire sans nous soucier de la société. Le fait d'impliquer des partenaires dans notre fonctionnement et de mettre en place des réseaux permet aux citoyens de voir le rôle joué par le ministère public, un rôle qui dépasse la simple défense du droit.

Guido: J'approuve complètement. Notre motivation est d'être au service de la société et de faire la différence pour les citoyens. Nous voulons donc nous trouver parmi eux et comprendre les événements qui se produisent au sein de la société afin de pouvoir apporter une solution dans le cadre des lois et de la justice.

Patrick: La compréhension et le fait d'être au service des citoyens et de la société, ça fait partie de notre ADN.

Quelle est votre vision du ministère public et, dans un sens plus large, de la Justice ?

Guido: La société change et la Justice doit s'y adapter. Le procureur général de l'époque a cherché toute une série de solutions dans la période qui a suivi l'affaire Dutroux. Actuellement, nous tendons à créer encore plus de réseaux avec des partenaires internes et externes à la Justice, pour examiner les solutions que nous proposons aujourd'hui. Souvent, ces solutions ne sont pas suffisantes : les procédures et les délais de traitement sont trop longs, ce qui ne correspond plus à une société dans laquelle tout va au contraire très vite.

Il est important de prêter attention au statut des victimes et d'en tenir compte dans l'ensemble de la procédure. Nous examinons non seulement ce que nous devons faire de la loi, mais également ce que nous devons faire pour rester humains et agir correctement avec les différentes parties.



Patrick: En fait, on doit se demander en permanence ce qu'est un procès équitable et quels sont les droits de la défense ainsi que ceux de la victime. Il faut systématiquement s'efforcer de trouver le bon équilibre. La numérisation de la Justice, qui est imminente, aura également des conséquences sur l'équité du procès, sur les droits de la défense, sur la procédure et sur l'efficacité de la Justice d'une manière générale. Un nouvel équilibre devra être recherché et trouvé.

Guido: À cet égard, chaque organisation doit continuer de remettre en question sa mission et sa vision en fonction des évolutions dans la société. Que voulons-nous précisément ? Une mission et une vision formulées dans des termes abstraits ne motivent personne. Il faut toucher le cœur des gens et les emmener dans un projet clair afin qu'ils se disent : « Je veux y participer ». Et tout cela, c'est possible au sein de la Justice et du ministère public en particulier. La Justice implique et intéresse de nombreuses personnes. Car tout le monde veut une société sûre, juste et solidaire. La vision claire du ministère public et le fait de montrer que ses membres peuvent faire la différence nous permettent de recruter des collaborateurs qui ont la même motivation et luttent pour le même idéal.

Patrick: Les personnes qui optent pour une carrière au ministère public y trouvent souvent une vocation. Elles restent attachées au ministère public. De nombreux jeunes magistrats sont fidèles à notre organisation et à son fonctionnement. Cette évolution dans le comportement des dirigeants, qui sont humains et font preuve d'empathie, doit être accueillie positivement et cultivée. C'est la raison pour laquelle je suis si heureux que Guido reprenne

le mandat de procureur général d'Anvers, car je sais qu'il accorde également une grande importance à cet aspect. Il y veillera encore mieux que ce que j'ai fait tout au long de ma carrière.

Guido: Ces dernières semaines, je me suis parfois demandé si j'en serai capable, mais je vais rester modeste en disant que je vais essayer (rires).

Patrick, quel est le plus beau souvenir de votre carrière au sein du ministère public ?

Patrick: La cohésion et la collégialité au sein du ministère public. Il y a tellement d'éléments qui font la beauté de ce métier, parmi lesquels le contact avec les collaborateurs et avec le monde extérieur, les rencontres quotidiennes. Il ne s'agit pas uniquement de rester derrière un bureau ou un ordinateur, mais également de travailler au sein d'une équipe composée de personnes authentiques. C'est ce qui rend ce métier si beau et passionnant.

La Justice ne vous manquera-t-elle pas trop ? Qu'allez-vous faire ces prochaines semaines ?

Patrick : Pour commencer, je vais partir deux semaines en Italie. Je vais d'abord devoir améliorer quelque peu mon italien (rires). Je profiterai du repos et de la cuisine italienne au sommet d'une montagne. Par ailleurs, je vais me consacrer davantage à mon autre passion : l'histoire. Un livre sur Napoléon m'attend encore sur ma table de chevet. Je le lirai avec beaucoup d'intérêt. •

Nouvelles drogues



Texte de
Carolien de Vlaminck
Illustrations par
Marx Fidel

Drogues de synthèse, drogue du zombie (plus connue sous le nom de flakka), smartdrugs. Ce ne sont là que quelques-uns des nouveaux types de drogues dont les médias parlent de plus en plus. Mais comment fonctionnent ces nouvelles drogues ? Quelles en sont les conséquences pour la société ? Et quelle est la politique du ministère public ? Explications avec Lode Vandaele, magistrat de référence "drogues" au parquet de Flandre occidentale.

Les nouveaux types de drogues, comme les drogues de synthèse ou la flakka (drogue du zombie), sont de « nouvelles substances psychoactives synthétiques qui ont un effet stimulant similaire à celui du speed ou de la cocaïne », explique Lode. « Elles complètent les drogues classiques comme le cannabis, l'XTC, la cocaïne et le speed. Seulement, il en faut moins pour obtenir le même effet que les drogues classiques, ce qui rend les nouvelles sortes de drogues meilleur marché. »

Le danger réside principalement dans l'augmentation de l'effet du craving. « L'envie de reprendre rapidement de la drogue est plus forte avec les nouveaux types de drogues qu'avec les autres. Cela augmente les risques de spirale vers une consommation excessive. Avec la flakka, par exemple, les gens peuvent être confus et agressifs ou avoir des hallucinations. Quand on voit quelqu'un comme ça dans la rue, cela fait peur à beaucoup de gens. »

Ce que le magistrat de référence ne dira pas, c'est que ce sont seulement les nouvelles drogues qui font le tour de la société aujourd'hui. « Les drogues classiques n'ont pas disparu. Ce que nous constatons, c'est que les nouvelles drogues psychoactives comme la flakka ne sont pas tant consommées par de nouveaux usagers que par des personnes ayant un long passé de toxicomane. Par exemple, les consommateurs d'héroïne peuvent passer à la flakka. Ce qui est étrange, étant donné que l'héroïne est plutôt sédative et donne une sorte de *high* et que la flakka, en revanche, est juste une drogue stimulante. »

Le problème de la drogue a des implications à de nombreux niveaux. « Elle a des effets perturbateurs au niveau micro, au niveau du consommateur et de son mode de vie individuel. Quand par exemple un jeune est toxicomane, son avenir peut être considérablement compromis par sa dépendance. Elle peut également perturber le niveau intrafamilial (environnement de vie immédiat) et le niveau socio-économique. Au niveau macro, il y a la grande criminalité liée à la drogue qui implique beaucoup d'argent et même de la violence, qui affecte l'économie générale et peut s'implanter dans toutes les couches de la société, comme c'est le cas en Amérique latine. »

Rester vigilant

Parce que les conséquences sont importantes, le ministère public tâche d'être sur la balle et de rester vigilant face au problème de la drogue et de ses nouvelles variantes. « Depuis 2017, un arrêté royal sur la réglementation des stupéfiants et des substances psychotropes est en vigueur. Avant

la mise en place de cet AR, on interdisait drogue par drogue ou substance par substance. L'astuce, pour les criminels, consistait à changer un petit morceau dans la structure chimique de la drogue, ce qui permettait de la faire échapper à la loi pénale. Depuis 2017, ce n'est plus possible, car les familles chimiques ou les groupes de substances psychoactives sont devenus punissables. Les nouvelles substances psychoactives telles que les drogues de synthèse et la flakka tombent donc également sous le coup de la loi belge sur les stupéfiants. »

« Comme ce n'est pas toujours le cas dans d'autres pays, on obtient des variantes des nouvelles substances psychoactives dont l'une est punissable dans un pays donné, alors que d'autres ne le sont pas (encore). Ces variantes sont alors en vente libre

“En tant que procureurs, nous combattons d'une part les criminels de la drogue et, d'autre part, nous sommes des travailleurs sociaux essayant d'éloigner les consommateurs de drogues de celles-ci.”

et circulent facilement en Europe, où elles trouvent rapidement un marché. C'est ainsi que de nouvelles variantes pénètrent dans notre pays. La criminalité essaie toujours de prendre de l'avance et de trouver des moyens d'échapper à la loi sur les stupéfiants. »

« La Loi “drogues” n'est pas une fin en soi mais un moyen pour assurer le bon fonctionnement de notre société et de maintenir un tissu social aussi sain que possible. Cela concerne la santé des consommateurs individuels, mais aussi la santé publique de la société dans son ensemble. Une bonne politique en matière de drogues concerne de multiples partenaires. En tant que procureurs, nous combattons d'une part les criminels de la drogue (*war on drugs*). La Belgique est en effet un centre de commerce international qui compte quelques ports importants par lesquels la drogue est introduite clandestinement. L'infrastructure en place est volontiers utilisée par les criminels. Nous

essayons de prévenir cela. Mais nous sommes également, d'autre part, des travailleurs sociaux essayant d'éloigner les consommateurs de drogues de celles-ci »

« Ce faisant, nous faisons la distinction entre les criminels et vendeurs de drogue, d'un côté, et les consommateurs de drogue et toxicomanes, d'un autre côté. Dans le cas des toxicomanes, nous devons leur insuffler une motivation interne et nous efforcer que le problème peut être résolu dans un premier temps par la prévention et/ou le conseil. En cas d'échec, la Justice peut agir comme un motivateur externe et inciter la personne à changer son comportement. La Justice ne vise pas à criminaliser la personne, mais à s'assurer qu'elle ne se retrouve pas dans une spirale négative. »



programmes de traitement de la toxicomanie (en collaboration avec les maisons de Justice).»

Au parquet de Flandre occidentale, où le magistrat de référence est actif, des mesures fortes sont prises pour assurer une société saine et mettre un terme aux nouveaux types de drogues. « En Flandre occidentale, il y a la mer d'un côté et les frontières néerlandaise et française de l'autre. Cela pose des problèmes spécifiques. Dans des parties précises de Flandre occidentale, dans un groupe particulier, la flakka est très répandue, tandis que dans le Nord de la France, par exemple, nous sommes confrontés à des passeurs de drogue. Nous menons des projets dans lesquels nous adoptons une approche dissuasive.»

« Pour les grands criminels et les vendeurs de drogue qui ne cherchent qu'à gagner de l'argent, nous adoptons une approche stricte et donnons une réponse décisive. Nous sommes très attentifs aux personnes qui gagnent de l'argent sur le dos d'autrui. Ces personnes sont déférées au tribunal par le biais d'une citation à comparaître ou d'une comparution immédiate. En fonction de la gravité, ces personnes sont renvoyées au tribunal par le biais d'une citation à comparaître ou d'une procédure judiciaire accélérée et, si nécessaire, nous demandons l'arrestation par le juge d'instruction. Nous travaillons sur mesure, après quoi le juge donne une réponse appropriée. Ce faisant, l'objectif est-il de parvenir à une société sans drogue ? Même si nous le voulions, ce serait une utopie. Mais grâce à nos efforts continus, nous pouvons faire en sorte que la vie en société ne soit pas trop impactée. » •

Veiller à ce que tout se passe bien dans la société

« Nous rappelons surtout la norme aux consommateurs de drogue récréatives et aux toxicomanes. Nous partons du principe qu'il s'agit d'un cas unique, où nous disons clairement que les drogues sont dangereuses et que la norme est la suivante : ne consommez pas de drogues, sinon vous aurez des ennuis. Rappelant que la norme peut être appliquée, par exemple, par le biais d'un règlement à l'amiable (immédiat). Vous pouvez comparer cela à lorsque vous faites du vélo et que votre feu arrière ne fonctionne pas. Vous pouvez recevoir une amende pour cela, mais vous n'êtes pas immédiatement un criminel de la route. C'est la même chose avec les consommateurs de drogue. Mais il en va différemment avec les toxicomanes. Là, on travaille réellement sur la problématique, par exemple dans le cadre de la probation prétorienne (impliquant l'assistance), de la médiation et des mesures ou des

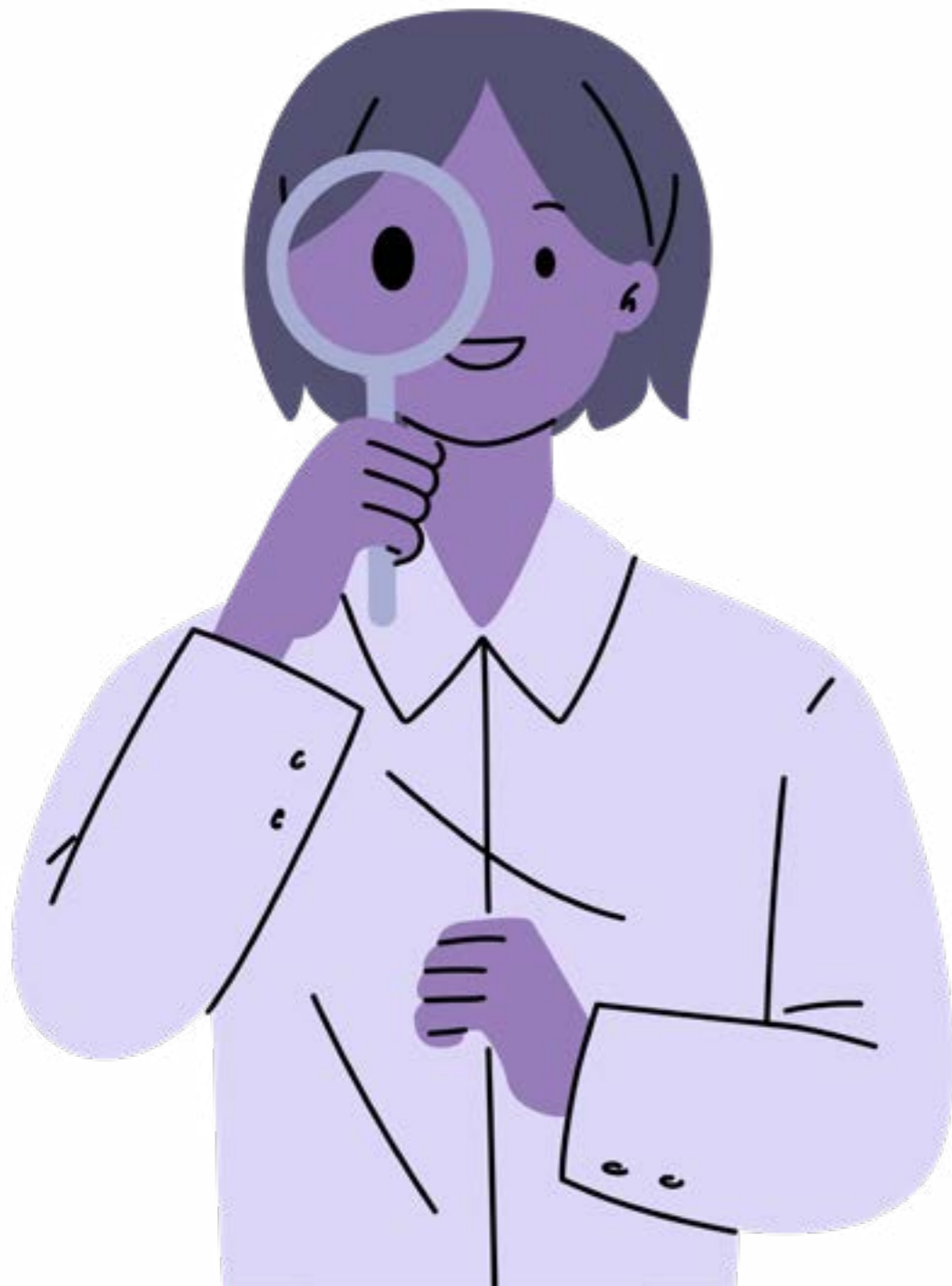


Question... Réponse!

Nous cherchons des questions...

afin de pouvoir fournir des réponses

Pour cette rubrique, nous avons besoin de votre aide ! Nous répondons ici à vos questions sur le ministère public. Vous avez des interrogations sur notre fonctionnement ou sur des sujets spécifiques ? Posez alors votre question via mpenbref@just.fgov.be et nous y répondrons.



Le chiffre

Mariages de complaisance

Texte de
Dries De Bont

Un mariage de complaisance est un mariage dans lequel l'intention de l'un au moins des époux n'est manifestement pas la création d'une communauté de vie durable, mais vise uniquement l'obtention d'un avantage en matière de séjour, bien que les consentements formels aient été donnés en vue de ce mariage. Le chiffre 216 est celui du nombre de personnes qui sont suspectées d'avoir contracté un mariage de complaisance ayant donné lieu à des poursuites pénales (transaction et probation prétorienne incluses) entre le 1er janvier 2018 et le 31 août 2023.

Des poursuites pénales sont engagées notamment lorsqu'une organisation est à l'origine de ces mariages de complaisance, lorsque les demandes se répètent ou lorsqu'une personne accepte de contracter un mariage de complaisance contre paiement ou y est contrainte par des violences ou des menaces. Le nombre de mariages de complaisance poursuivis pénalement reste limité parce que l'ouverture d'un dossier civil est privilégiée dans la plupart des cas.

L'officier de l'état civil doit refuser de célébrer un mariage avec une personne en séjour illégal dans le pays lorsqu'il remarque suffisamment d'éléments suspects avant la cérémonie. Il demande alors l'avis du ministère public, qui ouvre un dossier civil et diligente une enquête policière pour établir s'il s'agit effectivement d'un mariage de complaisance. Une audition poussée aura lieu et des éléments objectifs seront nécessaires pour examiner l'intention qui se cache derrière ce mariage. Au nombre des indices figurent par exemple une grande différence d'âge, une très faible capacité des parties à communiquer entre elles, une mauvaise connaissance de l'autre (famille, hobbies, diplômes, etc.), ainsi que les antécédents dans le cadre de la procédure de séjour obtenus auprès de l'Office des étrangers (échec d'une procédure d'asile, régularisation, ordre de quitter le territoire, etc.). Un avis négatif peut être contesté devant le tribunal de la famille, qui demandera à son tour l'avis du ministère public.

Les efforts se concentrent sur ces dossiers civils parce qu'ils permettent au ministère public d'éviter un mariage de complaisance et donc d'empêcher la personne en séjour illégal dans notre pays d'obtenir un avantage en matière de séjour par ce biais.

Lorsqu'un mariage est malgré tout célébré et qu'il s'avère par la suite qu'il est de complaisance, l'Office des étrangers peut revoir le droit de séjour jusqu'à cinq ans après la délivrance du titre de séjour. À l'écoulement de ce délai, la personne peut demander la nationalité belge, mais si un mariage de complaisance est finalement prouvé, il peut encore être annulé, avec une déchéance de la nationalité belge à la clé.

Merci à Steven Vandromme, premier substitut du procureur du Roi au parquet d'Anvers et magistrat de référence droit civil, ordre public, contentieux des étrangers et fraude à l'identité. Source des chiffres : banque de données du Collège des procureurs généraux – Bureau analyse statistique.

216

Afterwork

LES AFFAIRES SPÉCIALES DANS UNE AMBIANCE FAMILIALE



“Si la Justice était une femme, je l’aurais épousée”

Juriste de parquet à Bruxelles en journée, romancier en dehors des heures et ancien juge anti-mafia, Alain Faidherbe ne cache pas son enthousiasme à travailler au sein de la section des affaires spéciales.

Texte de
Geoffroy Herens

Photos de
Geoffroy Herens et
Sebastian Buts

18
MP en bref

« J’étais âgé de six ans lorsque j’ai décidé que je voulais devenir magistrat. Notre voisin en Roumanie, le pays où j’ai grandi, était juge à l’époque. Le jour où je l’ai découvert dans une salle d’audience, j’ai fait « waouh ! » L’idée ne m’a plus jamais lâché, et encore moins au fur et à mesure de mes discussions avec ce voisin. Je me suis d’ailleurs toujours dit que si la Justice était une femme, je l’aurais épousée. »

Quelques décennies plus tard, Alain Faidherbe n’a pas dérogé à son objectif et est aujourd’hui actif en tant que juriste au sein du parquet de Bruxelles où, après trois mois dans la section générale, il a été amené à faire usage de ses compétences et de son expérience dans un autre registre : les affaires spéciales.

« En résumé, on y traite de tous les dossiers à charge concernant des huissiers, des avocats, des militaires, une partie du personnel diplomatique, des représentants politiques... quand les faits en question ont été commis dans le cadre de leurs fonctions, explique-t-il. Nous sommes ainsi amenés à examiner des affaires diverses : finance, économie, grand banditisme, mœurs... C’est donc très varié ; aucune lassitude, on ne s’ennuie jamais. Pour le dire simplement : j’aime ce que je fais ! »

Vu son vécu, Alain Faidherbe parle en connaissance de cause : ses nombreuses années de carrière lui ont déjà offert un large panorama de ce que peut offrir la Justice. A commencer par ses jeunes années en Roumanie où l’intéressé a suivi le lycée en option philologie (« Que j’ai financé en travaillant comme croque-mort », précise-t-il posément) avant d’être diplômé en ingénierie spatiale et mécanique des fluides de l’Académie militaire de Bucarest (« Mon père souhaitait que je devienne ingénieur »).

En Belgique avec Amnesty International

Le Droit ? Ce sera encore plus tard, à l’université de Cluj-Napoca. « Je suis ensuite devenu juge puis président du tribunal de première instance et juge au tribunal correctionnel, relate-t-il. Je faisais alors office de juge d’instruction et ai par ailleurs fait partie du premier pool anti-mafia du



pays. Ce qui m’a amené à tomber sur une vaste affaire de blanchiment qui remontait jusqu’au gouvernement de l’époque... Je me souviens encore du jour où nous l’avons présenté devant le Sénat, assemblée dont deux tiers des membres avaient leur nom dans le dossier en question, des Sénateurs qui quittaient l’hémicycle pendant l’exposé... »

C’est grâce à une voiture diligentée par Amnesty International qu’Alain Faidherbe parviendra à quitter la Roumanie pour rallier la Belgique, en décembre 2001. Et y entamer un nouveau chapitre de sa vie, quitte à devoir refaire ses études de droit. Ce qui est logique, vu les différences entre les deux codes pénaux et les procédures inhérentes. Résultat : après trois ans et une vingtaine d’examens, une licence en droit venait s’ajouter à un CV déjà fort complet.

Le tout alors que le français n’est pas sa langue maternelle. « En arrivant en Belgique, je ne savais dire que « merci », se souvient ce grand amateur de Jules Verne, Victor Hugo... qu’il a d’abord lus en roumain avant de pouvoir les redécouvrir dans leur langue originale. J’ai tenté des cours

19
MP en bref

de français mais, après six semaines, on en était toujours à l'indicatif présent. J'ai donc décidé d'apprendre tout seul en lisant, en écrivant... Avoir travaillé comme clerc de notaire pendant six mois m'a bien aidé. »

Quelque 500 lettres de motivation plus tard, un coup de fil de l'avocat général du parquet général de Bruxelles. Le profil d'Alain Faidherbe les intéresse. « J'ai cru à une blague et j'ai raccroché, reconnaît-il. Ils ont rappelé et m'ont fixé un rendez-vous... auquel je ne me suis pas présenté. J'étais réellement persuadé que ce ne pouvait être vrai. Ils m'ont heureusement contacté une troisième fois... et j'ai pu faire mes débuts au parquet général. »

On rigole... et on travaille

Passé un an, arrivée au parquet de Bruxelles où, après un trimestre, il troque la section générale pour les affaires spéciales. Un cadre de travail dont il ne parvient pas à cacher l'attrait qu'il suscite.



« Il y a, d'une part, l'ambiance, le contact avec les autres membres du personnel, sourit-il. Le parquet de Bruxelles, c'est comme une famille. Peut-être est-ce dû à la manière de fonctionner des magistrats, du procureur du Roi... ? Mais le sérieux reste de mise : il y a des moments où l'on rigole mais quand il faut travailler, on travaille ! Intellectuellement parlant, j'ai le plaisir de toujours pouvoir traiter des dossiers que je n'ai pas encore

plus important, c'est cette possibilité d'aider des gens, d'être présent pour les justiciables ; cela dans un sens ou dans l'autre car il y a aussi des plaintes qui sont abusives. L'attractivité de la profession tient aussi aux perspectives de carrière et au salaire, on ne va pas se le cacher. »

De quoi expliquer cette motivation à relier quotidiennement La Louvière à Bruxelles. Soit

“Le plus important, c'est cette possibilité d'aider des gens”

rencontrés ; c'est chouette de pouvoir continuer à apprendre son métier. Et puis, en affaires spéciales, on collabore avec des magistrats d'expérience qui, c'est à souligner, ont toujours réponse aux questions. »

Sans parler de l'engouement personnel de pouvoir continuer à donner vie à un rêve d'enfant : œuvrer au profit de la Justice. « Ma satisfaction, c'est de traiter les dossiers, constate Alain Faidherbe. Le

deux fois une heure et trente minutes de trajet... quand tout va bien.

« Quand les trains sont supprimés, ça devient embêtant, relate celui qui est par ailleurs un pilote d'avion et d'hélicoptère confirmé. Ou les retards quand on signale des chèvres sur les voies. On a même, une fois, dû faire avec des chameaux. Véridique ! » •

Grand lecteur, Alain Faidherbe passe régulièrement de l'autre côté du livre en devenant romancier.

« Si j'adore la littérature, j'ai également toujours aimé écrire ! Mes récits parlent d'un peu de tout : des histoires d'amour, d'autres où je raconte quelque peu ma vie... Ecrire, c'est un besoin. Cela me permet de m'exprimer, mettre les choses sur papier. »

Une activité qu'il mène depuis quelques années sous le pseudonyme d'Edmond Laloix. « Un ami médecin m'a trouvé ce nom de plume en référence à Edmond Dantès et à mon métier d'homme de loi. »

A son actif, dix-sept romans, dont une partie ont déjà été publiés tels que *Valse avec le Diable*, *La désolation des anges*, *La réflexion*, *Les poches cousues* ou *Onze ans et coupable* ?

« Le temps pour écrire, je le trouve à la maison (le fait que je ne dorme que quatre heures par nuit aide beaucoup) ; sûrement pas au boulot. Par principe mais aussi parce qu'avec mes activités professionnelles, je n'ai vraiment pas la tête à cela. J'aime beaucoup trop la Justice pour envisager d'abuser d'elle. »



En très bref



Avec le ministère public au Kosovo

Le Bureau analyse statistique du service d'appui du ministère public a participé à un congrès de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ) au Kosovo les 16 et 17 janvier 2024. Le congrès s'est concentré sur le renforcement de la qualité des données statistiques.

Grâce aux statistiques qu'il publie, le Bureau analyse statistique du service d'appui donne une image objective et fiable des entrées, sorties et stocks d'affaires pénales correctionnelles des parquets, ainsi que des entrées d'affaires de protection des mineurs.

Une grande dame part à la pension

Le Collège du ministère public a récemment remercié Edith Van den Broeck qui a pris sa retraite au début de cette année après une brillante carrière de trente-neuf ans au service de l'intérêt général.

Edith Van den Broeck a débuté sa carrière au parquet le 21 décembre 1984 en tant que stagiaire judiciaire au parquet de Louvain. Un an et demi plus tard, elle est nommée substitut du procureur du Roi à Malines. Cinq ans plus tard, elle devient premier substitut. Pendant seize ans, elle a été un pilier de ce parquet.



Textes de Cedric Limani et Geoffroy Herens

Edith Van den Broeck

Par la suite, elle est l'une des fondatrices du Conseil supérieur de la justice et y exerce deux mandats. Pour améliorer encore le système judiciaire, elle a contribué à la création de l'Institut de formation judiciaire (IFJ), dont elle est devenue la première directrice. Aujourd'hui, cet institut de formation reste fondamental dans la formation des magistrats et du personnel judiciaire.

En 2016, elle accepte une mission à l'Association internationale des procureurs à La Haye. Elle prend sa retraite au début de l'année 2024 et peut se prévaloir d'une riche carrière au service de l'intérêt général.

Lutter plus efficacement contre les discriminations

Le 18 mars, quelques jours avant la journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale (21 mars), une assemblée générale a été consacrée à la lutte judiciaire contre les discriminations. L'événement qui s'est tenu à La Cité Miroir à Liège, en présence notamment du procureur général de Liège, Pierre Vanderheyden, était principalement centré sur la présentation de la version réécrite de la circulaire COL 13/2013 du Collège des procureurs généraux relative à la politique en matière de lutte judiciaire contre les discriminations.

Le nouveau texte est le fruit du travail du réseau d'expertise criminalité contre les personnes, groupe coordonné par Nadia Laouar, substitut du procureur général de Liège. Parmi les objectifs poursuivis par la circulaire révisée : obtenir un enregistrement des plaintes plus fiable, plus efficace et plus automatisé afin, par exemple, de rendre compte de l'évolution des phénomènes, dont on voulait surveiller l'évolution comme, par exemple, l'antisémitisme, l'homophobie, le sexisme, etc.



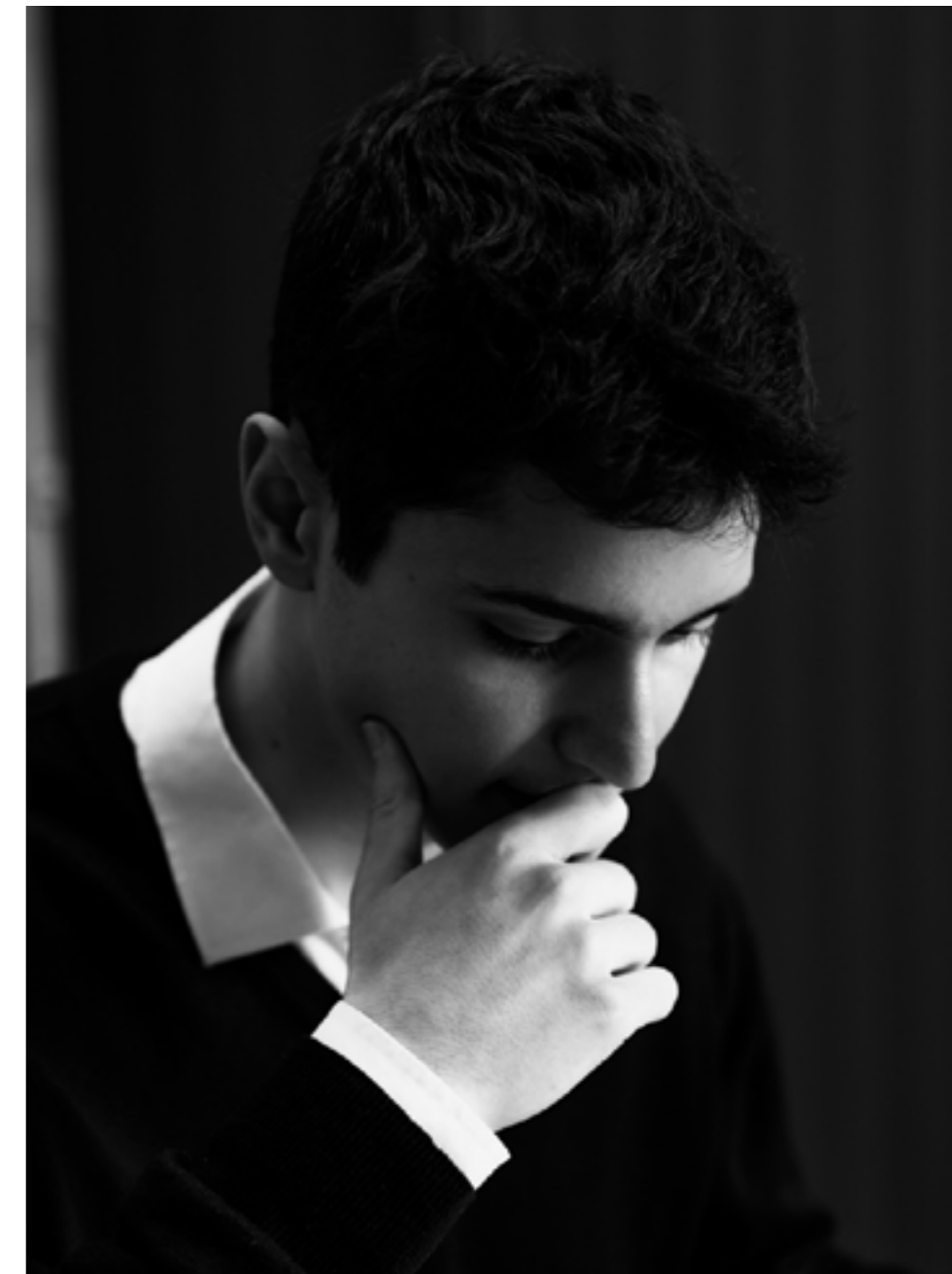
Nadia Laouar et Pierre Vanderheyden



Reportage photo **MIN MOTION**

En tant que photographe du ministère public, je me déplace tous les jours. Du métro au train, du train au bus, de Bruxelles à Audenarde, d'Audenarde à Nivelles, je m'installe, je déménage et je m'installe à nouveau. Ce qui m'a frappé dès mon arrivée en tant que nouveau photographe, c'est que non seulement je suis en mouvement mais tout le ministère public est en mouvement. Chaque jour. Ici, la vie ne s'arrête jamais. C'est cet aspect très actif de notre organisation que j'ai essayé de mettre en évidence. "En mouvement" lors de mes missions pour le ministère public.

- Sebastiaan Buts -





Colophon

Éditeurs en chef
Jan Poels, Stefan Thomaes, Jessica Kremers

Éditorial
Carolien De Vlaminck, Geoffroy Herens, Dries De Bont, Sebastiaan Buts, Cedric Limani, Luna Verwaest (st.)

Rédaction finale
Carolien De Vlaminck et Geoffroy Herens

Traductions
Cellule des traductions - Service d'appui du ministère public

Visualisation
Sebastiaan Buts

Des questions sur MP en bref ou souhaitez-vous vous abonner à notre newsletter MP en bref?
mpenbref@just.fgov.be

En savoir plus sur le ministère public ? Surfez sur www.ministerepublic.be

Suivez-nous @ministerepublic



Editeur responsable
**Service d'appui du ministère public
Avenue de la Toison d'or 87, boîte 4
1060 Brussel**

MP en bref est une publication du service d'appui du ministère public. Tous les droits d'auteurs et afférants appartiennent au ministère public. Aucun droit ne peut être dérivé du contenu. La reproduction des articles est autorisée avec mention de la source.

